

nous devons aider en premier lieu. Cependant, monsieur l'Orateur, dans chaque région qui semble prospère, il existe des îlots ou des individus qui sont aussi à plaindre que dans les régions économiquement pauvres.

C'est pourquoi, il devrait exister dans chaque comté rural, quel qu'il soit, un conseil de l'ARDA. Je le verrais accroché au Conseil de comté ou à l'UCC. On pourrait ainsi faire une analyse de la situation en vue de préparer des programmes d'aide qui seraient soumis au comité central de chaque province.

Très souvent, on nous parle de l'ARDA sans savoir où s'adresser. Alors, que chaque citoyen, chaque paroisse, pourrait s'adresser au bureau de son comté, lequel pourrait faire l'analyse des projets et les remettre, après approbation, au comité central de chaque province.

Sans doute, dans certaines régions-pilotes on a fait des études très poussées qui ont apporté des résultats et qui en apporteront davantage avec cette nouvelle loi. Mais, en attendant qu'on puisse analyser la situation dans tous les comtés, je crois que des comités provisoires de l'ARDA dans chaque région pourraient énormément aider les nombreux individus tout en aidant l'agriculture. Et je pense à ma paroisse, au nettoyage de la rivière des Envies et au développement touristique et à combien d'autres projets.

Il y a dans mon comté et dans ma région des endroits extraordinaires pour le tourisme, je dirais uniques au Canada, mais qui manquent d'aide pour leur développement. Je voudrais parler de la région nord de mon comté, entre Saint-Jacques-des-Piles, La Tuque, Lac-Édouard et le nouveau chemin de La Tuque au Lac-Bouchette. Le développement de cette région contribuerait énormément à rehausser le niveau de vie. Je suis assuré que la Commission touristique de la Mauricie et la conférence des maires attendent un coup de main des gouvernements pour pouvoir pousser des études approfondies des possibilités touristiques et des réalisations.

Monsieur l'Orateur, j'ai confiance en un avenir encore plus prometteur pour la région par l'ARDA, et c'est pourquoi le bill C-151 mérite notre entière approbation. J'offre donc mes plus sincères félicitations au ministre des Forêts et de l'Aménagement rural.

[Traduction]

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, je voudrais, moi aussi, féliciter le ministre pour son exposé et les documents qu'il a présentés à l'appui. Je ne puis m'empêcher de lui signaler qu'il est rare qu'un

ministre prenne le temps d'analyser où il en est exactement afin de pouvoir donner une idée juste de ce qu'il songe faire.

Parmi ceux qui s'occupent d'agriculture, bon nombre aborderont cette mesure avec un certain scepticisme. Les membres de cette grande profession ont trop souvent vu dans le passé des mesures conçues sincèrement pour venir en aide à leur industrie, mais qui, après avoir été présentées à la Chambre avec éclat, ne sont devenues que des illustrations en couleurs d'un programme électoral. Les agriculteurs en ont obtenu très peu de résultats.

Après avoir écouté le ministre, cet après-midi, je suis convaincu de son désir sincère de mettre au point une mesure pouvant soulager les régions qu'il a décrites de façon si éloquente. Ceux d'entre nous, qui ont eu l'occasion de lire certains des documents qu'il a mentionnés, peuvent sûrement comprendre à quelle contrainte financière les Canadiens ont été soumis. Tous les députés commencent à comprendre pourquoi il faut prendre les dispositions nécessaires, à l'échelon fédéral, pour apporter à ces régions le soulagement dont elles ont besoin.

J'apprends avec intérêt qu'il est question d'établir des comités chargés de veiller sur l'application de ce projet de loi. Trop souvent, autrefois, des sommes considérables devaient servir à fournir une aide particulière aux Canadiens. Pour chaque dollar destiné à une fin précise, il semble que quelques cents seulement aient atteint les intéressés.

Nous avons établi aussi un nombre infini de bureaux. Il y a eu un chevauchement d'autorité, le rejet des responsabilités d'un ministère à l'autre et d'un bureau à l'autre. Ce fait a été signalé avec talent par un des préopinants. Lorsque nous considérons combien il est décevant pour un député en quête d'un principe de passer d'un ministère à un autre pour obtenir une décision précise sur une question, combien il doit être encore plus décevant pour ceux qui s'adonnent à l'agriculture, d'avoir à attendre l'adoption de mesures qui amélioreront leur sort actuel.

Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge);